



# Prêt Covid Résistance

#Covid-19 Résistons ensemble pour la relance économique

**Initiative**  
pays d'arles  
Un réseau. Un esprit

## Lancement des prêts Covid-Résistance pour les entrepreneurs du Pays d'Arles !

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Banque des Territoires, accompagnées des collectivités locales, ont constitué, en un temps-record, un fonds de prêts destiné à soutenir la trésorerie et le rebond de toutes les petites entreprises. Ces dernières, très fortement impactées par la situation sanitaire, les fermetures administratives et les pertes de chiffre d'affaires, ont besoin d'un soutien à la fois en termes de conseil mais surtout de financement.

Ce nouveau prêt est consenti à taux zéro avec un montant compris entre 3 000 € et 10 000 €. Il sera remboursable sur 5 ans maximum et avec un différé d'amortissement jusqu'à 18 mois.

A ce jour, le fonds régional Covid-Résistance s'élève à plus de 40 millions d'euros.

Avec l'appui des acteurs économiques du territoire, Initiative Pays d'Arles assurera la gestion du fonds et son déploiement opérationnel.



### Le Fonds Covid-Résistance en Pays d'Arles

Le Fonds Covid Résistance Pays d'Arles a été constitué sous l'impulsion du **Conseil Régional**, en partenariat avec **la Banque des Territoires** et les collectivités locales suivantes : **le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône**, **la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette**, **Terre de Provence Agglomération** et **la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles**, qui dotent le fonds à hauteur de 2€ par habitant. D'autres communes comme **Saint-Rémy de Provence** se sont également engagées dans cette démarche.

Les trois EPCI du Pays d'Arles se sont rapidement mobilisés sur ce dispositif et ont apporté leur appui à **Initiative Pays d'Arles** qui aura la mission d'assurer la gestion du fonds et la mise en place opérationnelle du dispositif sur le territoire avec le soutien des réseaux d'accompagnement, des chambres consulaires et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le dispositif s'articulera avec la Cellule Entreprise de la **CCI du Pays d'Arles**, les services économiques des EPCI, le **PETR du Pays d'Arles** afin de faciliter son accessibilité au plus près des entreprises en difficulté. Une véritable action partenariale qui sera coordonnée par un comité de pilotage composé des acteurs économiques du territoire.

Un site internet [www.ttpe.initiative-sud.com](http://www.ttpe.initiative-sud.com) dédié à la demande de ce prêt a été mis en place afin de faciliter le dépôt de dossiers dématérialisés et simplifier les démarches.

Cette aide exceptionnelle s'adresse à tous les commerçants, artisans, TPE, micro-entreprises, les structures de l'économie sociale et solidaire, professions libérales et entreprises innovantes impactées par la crise du Covid 19.



## Les conditions d'éligibilité

Les prêts Covid-Résistance s'adressent ainsi aux entreprises et structures :

- qui comptent moins de 20 salariés
- dont le siège social est situé en Région PACA
- qui sont à jour de leur situation fiscale et sociale,
- qui ne sont pas interdites bancairement ou faire l'objet d'une procédure judiciaire.
- et justifient d'une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30%, ou d'un besoin de trésorerie lié à la crise et impactant sa viabilité.

Les entreprises et structures doivent déposer une demande via le site internet [www.ttpe.initiative-sud.com](http://www.ttpe.initiative-sud.com) et compléter leur dossier.

Dans une démarche collective et de soutien aux plus petites entreprises en difficultés, toutes les structures locales d'accompagnement apporteront leur appui à ceux qui en auront besoin ou qui les solliciteront.



## Qu'est-ce que le prêt Covid Résistance ?

- Prêt à taux zéro à l'entreprise compris entre 3 000 € et 10 000 €,
- Sans apport complémentaire obligatoire,
- Durée de remboursement de 5 ans maximum, auquel s'ajoute un différé d'amortissement de 18 mois maximum.
- Tout type d'entreprise (tout âge, forme juridique y compris les structures relevant de l'ESS et tout secteur d'activité hormis l'agriculture).
  - dont le siège social est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - autonome au sens de la réglementation européenne,
  - jusqu'à 20 salariés,
  - connaissant une baisse d'activité d'au moins 30% ou des besoins de trésorerie impactant la viabilité de l'entreprise liés à la crise sanitaire et aux mesures de fermeture administrative et/ou de confinement.



## La gestion du fonds Covid-Résistance

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a confié la gestion du fonds et l'attribution des prêts au réseau Initiative, qui dispose de 19 associations implantées localement.

Initiative Pays d'Arles sera ainsi en charge, sur son territoire, de l'expertise des demandes et de l'attribution des prêts au travers des comités mis en place spécifiquement pour gérer ce fonds.

Les entrepreneurs seront entendus par les membres des commissions afin d'appréhender avec justesse leurs besoins, leurs capacités de rebond et leur accorder l'aide financière leur permettant de résister face à la crise.

Les prêts Covid-Résistance attribués, pourront être versés à l'entreprise à compter de début mai.



## Contact

Initiative Pays d'Arles

Contact public : [accueil@initiative-paysdarles.com](mailto:accueil@initiative-paysdarles.com) – [www.initiative-paysdarles.com](http://www.initiative-paysdarles.com) – 04.84.49.02.01

Plateforme de dépôt des demandes : [www.ttpe.initiative-sud.com](http://www.ttpe.initiative-sud.com)

Contact presse : Eric JUAN – Directeur 06.31.35.85.61 / Josiane DOMINI-JAUFFRET – Présidente 06.85.66.25.24